

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2019 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Eric DARBON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLoux, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOURD, Gérard SELLIER, Gilles PEISSON

Excusés : Françoise PIRAT (pouvoir donné à Christian PERRIN), Marie-Claire DOUAY (pouvoir donné à Yves BERNARD), Sébastien MANSION BERJON (pouvoir donné à Michel BRUNET)

Absente : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Séverine AUBRY CAPOULADE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2019 (ci-joint).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte rendu de la séance du 21 juin 2019.

3. Désignation d'un délégué à la protection des données

Monsieur le Maire rappelle que le RGPD est en vigueur depuis le 25/05/2018 et qu'il convient de désigner un Délégué à la protection des données. La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse propose de mutualiser ce DPO, gratuitement.

Le DPO sera en lien avec la CNIL.

Monsieur le Maire indique que toute cette réglementation va poser des problèmes sur la manière dont nous avons l'habitude de communiquer les listes auprès des associations pour leur manifestation (ex conscrit, repas des aînés).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à désigner le DPO de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse comme DPO de la commune.

4. Transfert du résultat du budget annexe 2018 de l'assainissement collectif de la commune à la CA 3B

Monsieur BRUNET indique qu'il conviendrait d'annuler la délibération du 15 mars 2019 concernant le transfert du budget annexe 2018 de l'assainissement collectif de la commune à la CA 3B.

Ainsi les résultats à transférer sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement 002 : 47 197.18 €

Pour la section d'investissement 001 : 36 156 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le transfert des résultats. Ce transfert interviendra dès que la CA 3B aura régularisé les titres en cours et apporté une réponse au courrier de prise en charges des emprunts.

5. Décision modificative n°3 du budget principal

Monsieur le Maire présente la DM 3 du budget principal suite au remplacement du frigo à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser le virement de crédits.

6. Décision modificative n°2 du budget action commerce

Monsieur le Maire présente la DM 2 du budget action commerce suite à l'acquisition d'un chauffe-eau pour O bistrot Gourmand et l'étude de faisabilité des travaux au bâtiment CAVILLON.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser le virement de crédit.

7. Demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment au 36 grande rue

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait déposer un dossier de subvention pour la réalisation des travaux au 36 grande rue auprès de la Région dans le cadre du bonus ruralité.

M. SELLIER indique qu'il serait plus correct d'indiquer emprunt au niveau des recettes qu'autofinancement. Monsieur le Maire valide cette proposition de correction.

Monsieur le Maire rappelle que la CA 3B a la compétence commerce et qu'il conviendra de voir avec eux comment ces travaux peuvent être pris en charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour ce projet et valide le plan de financement prévisionnel.

8. Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du commerce de pâtisserie/ Boulangerie/ salon de thé

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait déposer un dossier de subvention pour la réalisation des travaux dans le commerce de Pâtisserie/Boulangerie/salon de thé auprès de la Région dans le cadre du bonus ruralité.

Le plan de financement est corrigé de la même manière que le point précédent. De même, il est rappelé que la CA 3B est compétente en matière de commerce.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour ce projet et valide le plan de financement prévisionnel.

9. Avis sur le Programme Local de l'Habitat

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit rendre un avis sur le programme local de l'habitat. Il est proposé de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain conseil municipal. Le conseil municipal devant se prononcer avant le 10/09, il est proposé une réunion le 05/09.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le report de ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur le Maire indique que 2 projets ont été déposés dans le cadre du Plan d'équipement Territorial auprès de la CA 3B. Il s'agit du projet de tennis couvert et celui de création d'un terrain synthétique au stade.

Séance levée : 22h10